



Autorisation parentale en faveur de l'Association Malom Festival.

En signant ce document, le représentant légal :

- Autorise l'enfant mineur à entrer seul au Malom Festival pendant la journée
- Assure être joignable et à distance raisonnable du Malom Festival

Les enfants entre 12 ans et 15 ans sont autorisés à entrer, non accompagnés d'une personne majeure, au Malom Festival, sur remise de ce document dûment daté et signé par un représentant légal.

En dessous de 12 ans, les enfants doivent être accompagnés par une personne majeure.

Je soussigné (e) Mme/M. (Nom et Prénom)

Domicilié (e) (Adresse/CP/Ville)

.....

N° de téléphone d'un **représentant légal** des enfants, joignable durant cette journée par l'Association Malom Festival

1/

2/

Déclare vouloir laisser entrer seul mon (mes) enfant (s) en date du :/...../2025

Nom, prénom et date de naissance des enfants :

1/

2/

3/

4/

Par ce fait, je décharge l'Association Malom Festival de toutes responsabilités en cas d'incidents (accident, blessure, vol, dégât sur les biens personnels ou autres) survenant sur la (les) personne (s) nommée (s) ci-dessus.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du parc et des consignes de sécurité à respecter pour l'utilisation des attractions, et d'en avoir informé mon ou mes enfants.

Lieu et date :

Signature du représentant légal :